PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

5 octobre 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 5 octobre 2026, à l'hôtel de ville, à 17h00, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Jérémi Bouffard, Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents monsieur Nicolas Leclerc, directeur général, et madame Marie-Claude Gagnon, greffière.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2026-466 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-467 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2026**

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2026 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2026 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-468 **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2026**

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 28 septembre 2026 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-469 **APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 22 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 22 septembre au 5 octobre 2026 (liste numéro CM 2026-15), comportant les numéros de chèques de 37689 à 37892 et les paiements par transmission électronique :

- Montant total des dépenses : 2 066 289,59 $

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

5. RESSOURCES HUMAINES

2026-470 **EMBAUCHE – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – TEMPORAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de madame Émilie Fontaine au poste syndiqué d'agente de développement au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, statut temporaire, à l'échelon 3 de la classification 7 de la grille salariale de la convention collective en vigueur, avec date d'entrée en fonction le 14 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-471 **NOMINATION – AGENTE DE BUREAU SURNUMÉRAIRE – PERMANENT**

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine la nomination de madame Laurianne St-Pierre au poste permanent d'agente de bureau surnuméraire, à l'échelon 2 de la classe salariale 6, selon la convention collective en vigueur, avec date d'entrée en fonction le 14 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-472 **EMBAUCHE – BRIGADIÈRE SCOLAIRE REMPLAÇANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine la réembauche de madame Brigitte Bilodeau à titre de brigadière remplaçante avec date d'entrée en fonction à l'automne 2026, selon les besoins du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

6. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2026-473 **DIRECTIVES DE CHANGEMENT ET COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – RÉFECTION DES FEUX DE CIRCULATION AU PONT MARIE-MARSOLET**

Considérant que les travaux de réfection des feux de circulation au pont Marie-Marsolet sont terminés;

Considérant que des travaux inattendus ont été décelés en cours d'exécution;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte le paiement des coûts supplémentaires à l'entrepreneur Terexcavation Grant inc., au montant de 28 727,73 $, plus les taxes applicables, et ce, dans le cadre des travaux de réfection des feux de circulation au pont Marie-Marsolet, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-373.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-474 **ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MATANIE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN GMR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la MRC de La Matanie a compétence sur une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles, laquelle est effective depuis l'entrée en vigueur du règlement numéro 292-2024, le 1er janvier 2025;

Considérant que la MRC de La Matanie souhaite convenir d'une entente avec la Ville de Matane, laquelle visant l'application d'une tarification incitative liée aux bacs de déchets excédentaires, et ce, à compter du 1er janvier 2027;

Considérant qu'un règlement relatif à l'élimination des matières résiduelles est en vigueur depuis 2006;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente relative à la fourniture de services en GMR avec la MRC de La Matanie, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

7. LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-475

BUDGET PARTICIPATIF – ÉDITION 2026-2027 – ANNONCE DES PROJETS GAGNANTS

Ne pas lire les projets gagnants puisque confidentiel jusqu'au 15 octobre 2026.

Considérant la recommandation du comité de pilotage du budget participatif;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise la réalisation des projets gagnants suivants dans le cadre du budget participatif édition 2026-2027 et que le tout soit financé à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans :

- Volet régulier : implantation d'un terrain de pétanque ;
- Volet culturel : murale lumineuse et la murale du Vivier : Notre nature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-476

CONTRAT DE SERVICES – CAROLINE COULOMBE – PARC AUX CAUCHEMARS (HALLOWEEN) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant le succès de l'événement « Parc aux cauchemars » en 2025;

Considérant la volonté de la Ville de Matane d'offrir à la population une autre édition pour 2026;

Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de s'associer à une ressource externe pour développer et réaliser cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat de service avec madame Caroline Coulombe, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-477 **PLACE DES ROCHELAIS – PÔLE MARITIME ET GOURMAND – OCTROI DE CONTRAT**

Considérant le projet intitulé « Place des Rochelais – Pôle maritime et gourmand »;

Considérant l'aide financière de 250 000 $ obtenue auprès de la MRC de La Matanie dans le Fonds de soutien à la vitalisation 2025-2028 (FRR) pour la réalisation de ce projet;

Considérant que le montage financier soumis en soutien à la demande d'aide financière adressée à la MRC prévoit l'acquisition d'un arbre Singapour et des structures d'affichage;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à Soudure Martin St-Pierre au montant de 117 000 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le poste budgétaire 23-076-00-710 SUP-29.

Que le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

8. DIRECTION GÉNÉRALE

2026-478 **ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MATANE ET LA RITMR MATAPÉDIA-MITIS CONCERNANT L'OPTIMISATION RÉGIONALE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville de Matane est propriétaire et exploitante d'un lieu d'enfouissement technique situé sur son territoire;

Considérant que la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis exerce des compétences en matière de gestion des matières résiduelles sur les territoires des MRC de La Matapédia et de La Mitis;

Considérant que les parties ont manifesté leur intérêt à collaborer afin d'optimiser, à l'échelle régionale, le traitement et la disposition des matières résiduelles;

Considérant que les parties souhaitent évaluer différentes solutions permettant d'assurer une gestion durable, efficiente et à long terme des matières résiduelles sur leur territoire;

Considérant que les parties souhaitent encadrer, par la présente entente préliminaire, les travaux et les analyses nécessaires à l'élaboration d'un éventuel partenariat à long terme;

Considérant que les parties désirent, par cette entente préliminaire, établir un plan de travail et financer des démarches afin de mener à une entente à long terme entre eux;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente de partenariat entre la Ville de Matane et la RITMR Matapédia-Mitis concernant l'optimisation régionale de la gestion des matières résiduelles, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-479 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 17 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière, Le maire,

Me Marie-Claude Gagnon Eddy Métivier